



Le COMITE DEPARTEMENTAL D'ILLE & VILAINE

La Compagnie des Archers de RENNES & Les Archers de Liffré



ont le plaisir de vous inviter au 2nd TROPHEES DES MIXTES

Manche 1 : Le samedi 09 mars 2019 à RENNES (salle des Archers de Rennes)

Manche 2 : Le samedi 18 mai 2019 à LIFFRE (extérieur – lieu à communiquer)

● DEROULEMENT

En 2019, pour être support à une qualification au trophée national des mixtes (29 et 30 juin), les trophées départementaux devront reposer sur 2 manches : une manche en salle et une manche en extérieur.

● CATEGORIES ET DISTANCES

Une équipe est composée d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club. Quatre catégories peuvent être constituées :

	Salle	Extérieur
1ère année de licence (toutes catégories)	18m - Blason 60cm	30m – Blason 80cm
Arc classique (toutes catégories)	18m - Blason 40cm	50m - Blason 122cm
Arc à poulies C/J/S1/S2/S3	18m - Trispot 40cm (4 spots)	50m - Blason 122cm
Arc nu (toutes catégories)	18m - Blason 60cm	30m – Blason 80cm

L'équipe doit tirer 4 flèches (2 par archer) en 80 secondes.

● HORAIRES

14h00-14h30 : Accueil, greffe

14h30-15h05 : 2 volées d'échauffement + Mini-qualif par équipe (5 volées de 4 flèches)

15h05-15h20 : Pause et constitution des poules

15h20-16h30 : 3 matchs de poules

16h30-16h40 : Pause et centralisation des résultats

16h40-17h00 : Big shoot off pour les vainqueurs de chaque poule (max 3 barrages)

17h00-17h30 : Résultats, clôture (pot de l'amitié/moment de convivialité recommandé)

● ENGAGEMENTS

Equipes : 20 € (pour les 2 manches)

● INSCRIPTIONS

A retourner pour le 1^{er} mars 2019 au plus tard à : gestion.sportive.cd35@gmail.com

Par courrier : Mr Pascal TREMAUDANT – 5 rue Jean Guéhenno – 35200

CHATEAUBOURG

● REGLEMENT

Généralités : Tous les types de licences permettent d'y participer à l'exception de la licence découverte et de la licence sans pratique.

Les deux archers homme et femme d'une équipe doivent être licenciés dans le même club.

Représentation d'un club : Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée départemental n'est pas limité. L'idée étant de favoriser les échanges entre hommes et femmes et entre les clubs, il est préconisé de d'abord favoriser la diversité, ensuite en fonction de la place disponible, la possibilité à d'autres équipes d'un même club de participer peut être donnée.

Composition des équipes d'une manche à l'autre : le trophée départemental étant support de « qualification » au trophée national des mixtes, si, dans une catégorie, un club ne présente qu'une seule équipe, la composition de celle-ci pourra différer d'une manche à l'autre. En revanche, si le club est représenté par plusieurs équipes, alors la composition de celles-ci ne devra pas changer.

Une manche est composée de 3 phases : un tir de « mini-qualification », des matchs de poule et le Big Shoot Off (tir de barrage final pour désigner le vainqueur). Les mini-qualifications servent à faire la répartition des équipes dans les poules et les matchs de poule à déterminer les équipes qui prendront part au Big Shoot Off.

Toutes les phases se tirent dans le même rythme : celui utilisé lors des matchs en tir par équipe mixtes (80 secondes pour tirer les 4 flèches).

Détails des phases : Mini-qualification par équipe : échauffement + 5 volées de 4 flèches (2 flèches par archer)

Si des égalités demeurent après l'application des règles de départage (comptage des 10 et 9) : un tirage au sort est effectué.

Fonctionnement des matchs de poule :

- Matchs en sets **pour toutes les catégories** (règlement habituel du tir par équipe mixte en arc classique) :

- o set gagné = 2 points,
- o Egalité = 1 point aux 2 équipes ;
- o La première équipe à 5 points a gagné ;
- o Si égalité à 4-4 = tir de barrage.

- Un match gagné = 2 points pour le classement.

- Si nombre impair d'équipes, le match à vide donne une victoire 5-0.

- En cas d'égalité après les matchs de poule, le départage s'effectuera :

- o D'abord sur les points set ;
- o Ensuite le score des qualifications ;
- o Enfin, si l'égalité persiste un tir de barrage sera tiré.

Règlement Big Shoot Off (Shoot off = tir de barrage)

Le **Big Shoot Off** sert à déterminer le vainqueur de la manche du trophée départemental des mixtes. Il se tire entre les vainqueurs de chaque poule sous les yeux de tous les participants. Le nombre d'équipes participant au Big Shoot Off est déterminé par le nombre de poules de la catégorie.

Volée 1 : L'ensemble des équipes vainqueurs de poule tirent une volée à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes continuent.

Volée 2 : Les quatre équipes tirent une volée à l'issue de laquelle les 2 meilleures équipes continuent.

Volée 3 : Les deux équipes finalistes se rencontrent pour déterminer le vainqueur de la manche.



FICHE D'INSCRIPTION 2nd TROPHÉES DES MIXTES



Club:
Responsable Inscriptions :
Tél :
email :

Catégorie	Nom Prénom archer 1	N° licence	Nom Prénom archer 2	N° licence

Inscriptions à envoyer à : gestion.sportive.cd35@gmail.com

Par courrier : Mr Pascal TREMAUDANT – 5 rue Jean Guéhenno – 35200
CHATEAUBOURG

date limite : 01 mars 2019

Trophée national des mixtes Le Trophée National des mixtes 2019 sera organisé à
Chennevières sur Marne (94) les 29 et 30 juin 2019